



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

PREFECTURE DE POLICE

N° Spécial

13 Mars 2019

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial Préfecture de Police du 13 Mars 2019

SOMMAIRE

| Arrêté | Date | PREFECTURE DE POLICE | Page |
|-----------------------|-------------|---|-------------|
| N° 2019-3118 00002 | 13.03.2019 | Arrêté portant modification de l'arrêté n°2019-00102 du 30 janvier 2019 relatif à la composition de la commission administrative paritaire locale compétente pour le corps des agents spécialisés de la police technique et scientifique de la police nationale du SGAMI de la zone de défense et de sécurité de Paris | 3 |

PREFECTURE DE POLICE
SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION DE LA
PRÉFECTURE DE POLICE DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Sous-direction des personnels
Service de gestion des personnels administratifs,
techniques, scientifiques et spécialisés

Arrêté n°2019/3118/00002

Portant modification de l'arrêté n°2019-00102 du 30 janvier 2019 relatif à la composition de la commission administrative paritaire locale compétente pour le corps des agents spécialisés de la police technique et scientifique de la police nationale du SGAMI de la zone de défense et de sécurité de Paris

Le Préfet de police,

Vu l'arrêté n°2019-00102 du 30 janvier 2019 relatif à la composition de la commission administrative paritaire locale compétente pour le corps des agents spécialisés de la police technique et scientifique de la police nationale du SGAMI de la zone de défense et de sécurité de Paris ;

Sur proposition du directeur des ressources humaines ;

Arrête :

Article 1

A l'article 1^{er} de l'arrêté n°2019-00102 du 30 janvier 2019 précité, les mots : « Mme Marie-Noëlle HUMBERT, chef de l'unité de gestion du personnel à la direction de la police judiciaire » sont remplacés par les mots : « Mme Nathalie FOURRE, adjointe au chef de l'unité de gestion du personnel à la direction de la police judiciaire ».

Article 2

A l'article 2 de l'arrêté n°2019-00102 du 30 janvier 2019 précité, les mots : « M. PHILIBERT Jonathan » sont remplacés par les mots : « Mme MAKELA Nathalie » et les mots : « Mme MAKELA Nathalie » sont remplacés par les mots : « M. LOUNACI Amar ».

Article 3

Le Préfet, secrétaire général pour l'administration et le directeur des ressources humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, de la préfecture de police et des préfectures des départements de la zone de défense et de sécurité de Paris.

Paris, le 13 mars 2019

**Pour le Préfet de police
Le directeur des ressources
humaines**

Signé

Christophe PEYREL

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>